Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901508-20251218-DCM2025119-DE

moëlan sur-mer — molan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Délibération 2025/119

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2025

L'An deux mille vingt cinq
Le jeudi dix-huit décembre à 18H

Date de convocation : 11 décembre 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Ellipse, sous la présidence de Madame Marie-Louise GRISEL, Maire de Moëlan-sur-Mer.

Nom et Prénom	Présent	Absent	Nom et prénom	Présent	Absent
Marie-Louise GRISEL	X		Dominique MALCOSTE	X	
Gwénaël HERROUET	X		Dominique IGNERSKI		X
Christelle FÉNÉON	X		Maryse RIOUAL	X	
Franck CHANVRIL	X		Alain RICHET		X
Christine CIPOLLINA	X		Benjamin BRUNET	X	
Yannick MOËLO	X		Louise BOURLON-TRÉGUIER		X
Sylvie FAUGLAS	X		Patrick DEFOSSEZ	X	
Laurent BELLEC	X		Josée GUIGOUREZ	X	
Isabelle MOIGN	X		Christophe RIVALLAIN		X
Jean RAISON	X		Brigitte OFFRET	X	
Annick LE CORRE	X		Philippe GUYVARC'H	X	
Béatrice ANDRIEU	X		Jean-Claude TYTECA	X	
Tom IRLANDE		X	Gaëlle TRÉGUIER	X	
Jacky ABÉLARD	X		Jean-Arnault DERENS	X	
Véronique BACQUE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Tom IRLANDE	Benjamin BRUNET
Dominique IGNERSKI	Isabelle MOIGN
Alain RICHET	Jean RAISON
Louise BOURLON-TRÉGUIER	Christelle FÉNÉON
Christophe RIVALLAIN	Philippe GUYVARC'H

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Absents
Jean RAISON	82,76 %	29	24	5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Mairie de Moëlan-sur-Mer • Ti Ker Molan
2, rue des Moulins - 29350 Moëlan-sur-Mer
02 98 39 60 10 - mairie@moelan-sur-mer.bzh - www.moelan-sur-mer.bzh

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901508-20251218-DCM2025119-DE

DCM 2025/119 : FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PACTE FINISTÈRE 2030 – VOLET 1 / PROGRAMMATION 2026 POUR L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE KERGROËS

RAPPORTEUR : Franck CHANVRIL

Le volet 1 du pacte Finistère 2030 correspond au soutien du département aux projets communaux. Une enveloppe annuelle par canton, répartie entre les communes de moins de 10 000 habitants, pour financer de petits projets réalisés dans l'année.

Dans le cadre de sa politique d'aménagement et de valorisation urbaine, la commune souhaite présenter son opération d'aménagement des espaces publics de Kergroës.

Au croisement de l'école, du square André Angot, du camping de la Grande Lande et de nouveaux ensembles de logements collectifs, les espaces publics de Kergroës jouent un rôle stratégique. Pourtant, ils souffrent actuellement d'un manque de lisibilité et de cohérence :

- une rue principale trop rectiligne et propice à la vitesse,
- des circulations piétonnes et cyclistes peu sécurisées,
- une forte présence du stationnement, souvent anarchique,
- des espaces publics imperméabilisés et peu végétalisés.

Le projet vise à transformer le quartier pour :

- apaiser la circulation et sécuriser les abords de l'école,
- favoriser les mobilités douces avec des cheminements piétons et cyclistes clairs et sécurisés,
- créer des espaces de convivialité et redonner un cœur de bourg à Kergroës,
- valoriser l'image du quartier et renforcer son identité en pleine mutation (nouveaux logements, équipements).

Les principaux aménagements prévus

Le projet repose sur un jalonnement de places et d'espaces publics connectés entre eux :

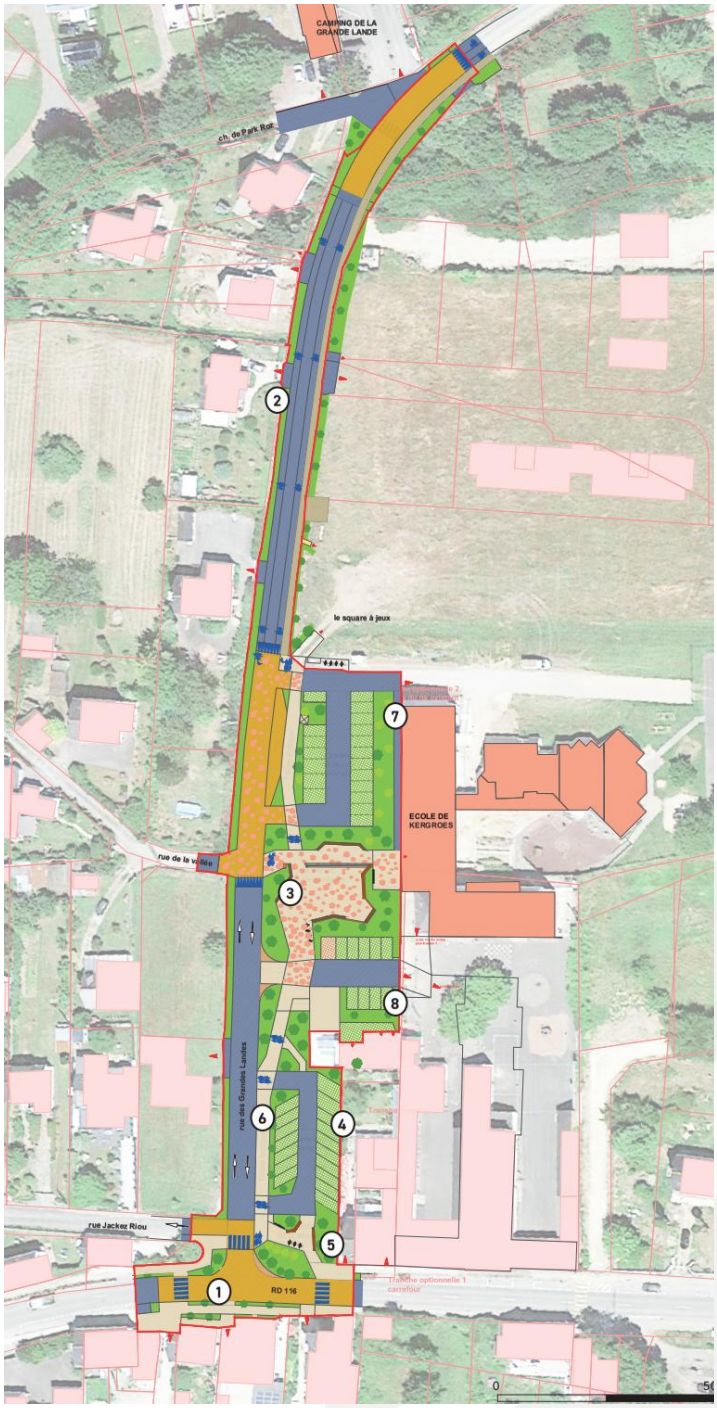
- La rue des Grandes Landes : réaménagée en rue apaisée, pour mieux partager l'espace et réduire la vitesse des véhicules.
- Le parvis des enfants : une nouvelle place ludique et conviviale, sécurisée, à la sortie de l'école.
- La place mutable de Kergroës : un espace polyvalent pouvant accueillir 17 places de stationnement (dont 2 PMR), ou se transformer en lieu d'événements (marché, kermesse, troc et puces, festivités).
- La placette de la découverte : une entrée de quartier végétalisée et accueillante.
- L'allée ludique : un cheminement piétons/cycles sécurisé et arboré, reliant la placette, le parvis et le square.
- Le parking de l'école (option) : conservation des 18 places existantes (dont 3 PMR), avec un traitement qualitatif du sol.
- Un stationnement réorganisé : 35 places publiques (dont 5 PMR) + 10 pour le personnel de l'école, complétées par une quinzaine de places en entrée de quartier.

La réalisation des travaux sera à phaser afin de répondre aux prérogatives liées aux activités scolaires et de construction de logements du site, et en fonction des possibilités et opportunités financières de la commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901508-20251218-DCM2025119-DE

Le plan du projet est le suivi :



- Périmètre de projet
- Enrobé noir
- Enrobé goasq ou clair hydrodécapé
- Béton bouchardé beige ou enrobé goasq
- Sablé
- Pavés joints enherbés
- Espace vert
- Muret existant
- Arbre existant conservé
- Arbre existant abattu
- Arbre projeté
- Accès piéton
- Accès VL

1. L'entrée de Kergroës (tranche optionnelle)
un plateau pour marquer l'arrivée sur le quartier

2. La rue des Grandes Landes,
comme rue apaisée pour connecter les différentes équipements / activités

3. Le parvis des enfants,
une nouvelle place, à la fois ludique et conviviale, offrant un espace de pause et de rencontre à la sortie de l'école

4. La place mutable de Kergroës,
un espace polyvalent permettant soit le stationnement (17 places dont 2 PMR), soit l'accueil d'événements (marché, festivités, etc.)

5. La placette de la découverte,
comme porte d'entrée du quartier

6. L'allée ludique,
un chemin piétons / cycles sécurisé (3 m de large) pour mettre en lien la placette de la découverte au square en passant par le parvis des enfants

7. Le parking de l'école (tranche optionnelle),
une conservation du parking existant (avec 18 places dont 3 PMR) pour optimiser les aménagements et un décroutage des places pour pavage.

8. L'accès « technique »,
le parking du personnel (10 pl. dont 1 PMR), les accès aux logements et à la chaufferie.

L'estimatif des coûts prévisionnels des travaux est le suivant :

Commune de Moëlan-sur-Mer	
Projet d'aménagement des espaces publics de Kergroës	**€ H.T**
Tranche Ferme : Rue des Grandes Landes - Nord	188 077,50 €
Tranche 1 : Parvis de l'école + stationnement	170 101,50 €
Tranche 2 : Rue des Grandes Landes – Sud	140 072,60 €
Tranche 3 : Désimperméabilisation du parking Nord	28 543,50 €
Tranche 4 : Réaménagement du carrefour (RD n°116)	46 923,50 €
Total prévisionnel	**573 718,60 €**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Mairie de Moëlan-sur-Mer • Ti Ker Molan
2, rue des Moulins - 29350 Moëlan-sur-Mer
02 98 39 60 10 - mairie@moelan-sur-mer.bzh - www.moelan-sur-mer.bzh

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901508-20251218-DCM2025119-DE

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

Plan de financement prévisionnel	Demande	
	€ H.T	**%**
ETAT	200 000,00 €	34,86 %
CD29 - Pacte Finistère 2030 – Volet 1	75 000,00 €	13,07 %
Commune Reste à charge	298 718,60 €	52,07 %
Total	**573 718,60 €**	**100,00 %**

VU l'avis de la commission Ressources en date du 10 décembre 2025,
VU l'exposé de Monsieur Franc CHANVRIL,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents ou représentés,

POUR : 24
CONTRE : 5 (Patrick DEFOSSEZ, Josée GUIGOUREZ, Christophe RIVALLAIN, Brigitte OFFRET et Philippe GUYVARC'H).

Décide,

DE VALIDER l'opération et le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,

DE SOLLICITER pour le financement de ces travaux les subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessus,

D'AUTORISER Madame la Maire à lancer les marchés correspondants,

D'AUTORISER Madame la Maire à signer tout acte à intervenir relatif à ce dossier, et notamment au titre du volet 1 du pacte Finistère 2030.

Pour extrait certifié conforme.

Marie-Louise GRISEL
Maire de MOËLAN-SUR-MER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.